



## Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

**4891**<sup>e</sup> séance

Lundi 22 décembre 2003, à 16 h 10  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Tafrov . . . . .	(Bulgarie)
<i>Membres :</i>	Allemagne . . . . .	M. Pleuger
	Angola . . . . .	M. Gaspar Martins
	Cameroun . . . . .	M. Belinga-Eboutou
	Chili . . . . .	M. Rojas
	Chine . . . . .	M. Cheng Jingye
	Espagne . . . . .	M. Oyarzún
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Cunningham
	Fédération de Russie . . . . .	M. Smirnov
	France . . . . .	Mme d'Achon
	Guinée . . . . .	M. Sow
	Mexique . . . . .	M. Pujalte
	Pakistan . . . . .	M. Ahmad
	République arabe syrienne . . . . .	M. Mekdad
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Mme Howe-Jones

### Ordre du jour

La situation au Burundi

Rapport établi par le Secrétaire général à l'intention du Conseil de sécurité sur la situation au Burundi (S/2003/1146)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 16 h 10.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Burundi**

#### **Rapport établi par le Secrétaire général à l'intention du Conseil de sécurité sur la situation au Burundi (S/2003/1146).**

**Le Président :** Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général à l'intention du Conseil de sécurité sur la situation au Burundi (S/2003/1146).

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire au nom du Conseil la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité réaffirme son plein soutien au processus de paix de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi (l'Accord d'Arusha), appelle toutes les parties burundaises à mettre en oeuvre leurs engagements et les assure de sa détermination à appuyer leurs efforts dans ce sens.

Le Conseil de sécurité salue les progrès récemment accomplis par les parties burundaises, notamment par la signature, à Pretoria, des protocoles des 8 octobre et 2 novembre 2003 et la conclusion, le 16 novembre 2003 à Dar es-Salaam, de l'accord global de cessez-le-feu entre le gouvernement de transition et les Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) de M. Nkurunziza.

Le Conseil de sécurité accueille avec satisfaction la formation du nouveau gouvernement de transition et la participation du CNDD-FDD aux institutions de la transition; il appelle à nouveau instamment les Forces nationales de libération (Palipehutu-FNL) de M. Rwaswa, dernière rébellion à ne s'être pas encore jointe au processus de paix de l'Accord d'Arusha, à le faire sans plus tarder.

Le Conseil de sécurité rend hommage aux efforts des États de l'Initiative régionale et de la Facilitation, et notamment l'Afrique du Sud, en faveur de la paix au Burundi; il exprime son soutien à la mission de l'Union africaine au Burundi et aux contingents sud-africain, éthiopien et mozambicain qui la composent, et appelle les donateurs à lui apporter un soutien financier, matériel et logistique aussi rapidement que possible.

Le Conseil de sécurité se réjouit de la récente mission du Groupe consultatif ad hoc du Conseil économique et social, et appelle les donateurs et la communauté financière internationale à se mobiliser lors du prochain forum des partenaires pour le développement du Burundi, prévu les 13 et 14 janvier 2004 à Bruxelles, et à honorer pleinement les promesses de contributions faites jusqu'à présent.

Le Conseil de sécurité exprime sa préoccupation devant la situation humanitaire dramatique de la population du Burundi et rappelle que toutes les parties impliquées ont la responsabilité de la sécurité des populations civiles, y compris en facilitant l'accès total, immédiat et sans entraves à la population pour les organisations humanitaires.

Le Conseil de sécurité condamne tous les actes de violence ainsi que les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et réaffirme sa détermination à appuyer les efforts des Burundais pour empêcher de tels actes, sur le fondement de la règle de droit, afin de mettre un terme à l'impunité.

Le Conseil de sécurité prend note de l'intervention faite devant lui par le Président burundais, M. Ndayizéyé, le 22 septembre 2003. Il prend également note avec intérêt des demandes formulées par le Vice-Président sud-africain, M. Zuma, lorsqu'il s'est exprimé devant le Conseil, au nom des États de l'Initiative régionale, le 4 décembre dernier, et dont il est fait état au paragraphe 71 du dernier rapport du Secrétaire général sur la situation au Burundi, daté du 4 décembre 2003 (S/2003/1146).

Le Conseil de sécurité salue la décision du Secrétaire général d'examiner la situation en vue

de lui soumettre des recommandations, et le prie à ce propos de procéder, aussitôt qu'il le jugera opportun, aux travaux préparatoires et d'évaluation appropriés sur la manière dont les Nations Unies pourraient apporter l'appui le plus efficace à la mise en oeuvre complète de l'Accord de paix d'Arusha.

Le Conseil de sécurité prend note du dernier rapport du Secrétaire général sur la situation au Burundi; il salue le travail accompli, dans des conditions souvent difficiles, par le Représentant spécial du Secrétaire général et le personnel du Bureau des Nations Unies au Burundi, et approuve les recommandations des paragraphes 63 à 65 quant au renouvellement du mandat du Bureau. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2003/30.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Avant de lever la séance, je me permets de saisir cette occasion pour dire quelques mots en tant que Représentant permanent de la Bulgarie dans la mesure où il s'agit sans doute de la dernière séance publique

du Conseil marquant la fin du mandat de la Bulgarie au Conseil de sécurité.

À l'instar d'autres collègues avant moi, je voudrais remercier d'abord tous les membres du Conseil de leur soutien, de leur esprit d'équipe pendant ces deux années remarquables de l'histoire du Conseil de sécurité. Je voudrais remercier également le Secrétariat de son remarquable travail et en particulier l'équipe de M. Stephanides qui était d'un énorme soutien pour ma délégation. Je voudrais remercier chaleureusement les interprètes, tous ceux qui ont aidé notre travail tout au long de ces deux années. Je voudrais également remercier les officiers de sécurité qui ont assuré notre sécurité et je voudrais aussi remercier les représentants des médias internationaux qui ont assuré la couverture des travaux du Conseil et du travail de la délégation bulgare avec beaucoup de professionnalisme et sens de responsabilité.

Pour terminer, je voudrais dire à quel point la Bulgarie est heureuse de voir la Roumanie lui succéder au Conseil de sécurité en tant que représentant de notre groupe régional. La Roumanie est un pays voisin et ami de la Bulgarie, qui partage en matière de politique étrangère les mêmes valeurs et les mêmes principes. On se réjouit du fait que nos amis roumains vont nous succéder au Conseil.

*La séance est levée à 16 h 15.*